

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 28 avril 2011

Absents excusés : Alain DANGUY (procuration à Y. Billod-Laillet), Gérard BAUDRAS (procuration à J. Breuil), Nadège DEVILLERS, Chantal GILLE-URVOY (procuration à J. Henry-Leloup), B. Personeni (procuration à S. Faivre)

Maison médicale

Le cabinet d'étude a présenté deux variantes d'aménagement. La première consiste à aménager le bâtiment du gîte jouxtant la salle polyvalente, en maison médicale sur les deux niveaux.

La deuxième variante consiste à n'utiliser que le rez-de-chaussée du bâtiment existant et de construire des « modules » extérieurs de forme contemporaine à ossature bois, sur l'arrière du bâtiment.

Après un long débat sur les coûts des deux formules, les avantages et inconvénients, le conseil municipal décide de se donner le temps de la réflexion et d'aborder ce point lors d'une prochaine réunion.

Budget 2011

➤ Camping :

Fonctionnement :	dépenses :	52 750.00 €
	Recettes :	54 942.01 €
Investissement :	dépenses :	33 880.48 €
	Recettes :	33 880.48 €

➤ ZA La Blanchotte

Dépenses :	112 317.96 €
Recettes :	112 317.96 €

➤ Eau, assainissement

Fonctionnement :	dépenses :	370 332.00 €
	Recettes :	405 903.90 €
Investissement :	dépenses :	202 500.00 €
	Recettes :	202 500.00 €

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter la part communale des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

➤ Commune

Fonctionnement :	Dépenses :	1 192 085.00 €
	Recettes :	1 418 768.91 €
Investissement :	Dépenses :	1 917 751.83 €
	Recettes :	1 917 751.83 €

Les principaux travaux 2011 concernent essentiellement l'aménagement de la rue des Salines, la dernière tranche du parc des Carrons la réalisation de la liaison douce champs l'Hoste-secteur gendarmerie, l'achat d'un nouveau tracteur (avec balayeuse, lame à neige), et l'installation de 3 panneaux d'informations communales (secteur HLM, Parc des Carrons, Champs l'Hoste III).

Impôts locaux 2011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, que les taux d'imposition 2011 seront égaux aux taux de référence 2010.

Par conséquent vote les taux d'imposition 2011 comme suit :

Taxe d'habitation :	15.00 %
Taxe foncière bâti :	11.02 %
Taxe foncière non bâti :	34.84 %
Taux CFE :	17.08 %

Pour information le taux de la taxe d'habitation est augmenté du fait du transfert de la part départementale aux communes, mais du fait de la décision du conseil municipal le produit attendu n'est pas majoré.

Tarif camping

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs à compte de mai 2011 du camping comme suit :

Adulte :	3.60 €	Tente supplémentaire :	2.00 €
Enfant (de 2 à 10 ans) :	2.00 €	Jeton machine à laver :	5.00 €
Caravanne/camping-car :	4.00 €	Jeton sèche-linge :	2.50 €
Tente :	3.00 €	Taxe animalière :	1.00 €
Electricité :	3.00 €	Caution adaptateur :	30.00 €
Véhicule complémentaire :	2.00 €	Caution badge entrée :	50.00 €

Convention annuelle avec la SPA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le renouvellement de la convention avec la SPA de Besançon et de Franche-Comté, pour l'année 2010/2011, à raison de 0.15 € par an et par habitant
- Autorise le Maire à signer la convention

Désignation représentant CA MAS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désigne Chantal GILLE –URVOY représentante de la commune au Conseil d'administration de la Maison d'Accueil Spécialisée de Quingey.

Désignation représentant conseil de surveillance maison de retraite et Centre de rééducation

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désigne Jacqueline HENRY-LELOUP représentante de la commune au conseil de surveillance de la maison de retraite et centre de rééducation de Quingey.

Questions diverses

➤ Piste cyclable :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'un trottoir cyclable sur la dernière partie de la rue des Salines pour un montant estimatif de 12 062 €.
- Accepte la proposition de la SACER
- Sollicite le conseil général du Doubs pour l'octroi d'une subvention au titre de la de la dotation territoriale 2011, à hauteur de 3 620 €, soit 30% d'une dépense subventionnable de 12 062 €
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Conseil général : 3 620 €
 - Fonds libres : 8 442 €

Total HT 12 062 €

➤ Heures supplémentaires suite à la mise sous enveloppes des élections cantonales, ces frais seront remboursés par la Préfecture à la commune.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le paiement des heures supplémentaires et complémentaires comme suit :

- Détouillon Jocelyne	février 2011 :	≤14 :	14 heures
Heures supplémentaires		>14 :	11 heures
	Mars 2011 :	≤14 :	14 heures
		>14 :	2.5 heures

- Girod Fabienne	janvier 2011 :	20 heures
Heures complémentaires	février 2011 :	20 heures
	Mars 2011 :	20 heures
- Lazard Jean-Claude	février 2011 :	≤ 14 : 14 heures
Heures supplémentaires	> 14 :	10.75 heures
	Mars 2011 :	≤14 : 12 heures
- Perrone Elsa	février 2011 :	≤14 : 14 heures
	>14 :	11 heures
Heures supplémentaires	Mars 2011 :	≤14 : 14 heures
	>14 :	9 heures
- Prillard Jean	mars 2011 :	≤14 : 14 heures
	>14 :	3.25 heures

➤ Le maire informe le conseil municipal que le dossier concernant l'installation de 8 éoliennes (dont deux sur le territoire de la commune de Quingey) sur la crête de Moini avance.

La signature de la promesse de bail emphytéotique pour la location des terrains se fera le 13 mai prochain avec l'opérateur « opale » et les communes de Byans Sur Doubs, Lombard et Quingey.

➤ Une information de la préfecture sur le risque sismique de notre département est communiquée par le Maire aux élus

➤ L'association ADMR demande à utiliser le bureau du rez-de-chaussée à la place de celui du 1^{er} étage afin d'être mieux « identifié » par le public. L'association serait également favorable à la gestion du point d'information « + de services publics » initié par l'Etat.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

➤ La commune décide d'adhérer à l'association « Florysage », la cotisation est de 70 € plus 0.36 € par habitant. L'objectif est de bénéficier de conseils et de plans de fleurissement.

➤ Suite au recours gracieux de la Préfecture du Doubs à l'encontre de la délibération du 21 décembre 2010 (visée le 29/12/10), par laquelle le conseil municipal a approuvé la deuxième modification simplifiée du plan d'occupation des sols, il convient de rapporter cette délibération.

L'exposé du Maire entendu, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rapporter la modification simplifiée du POS.